



Politique d'annulation

Camp de jour et service de garde

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés dans le cas d'une annulation ayant lieu 1 mois avant le début du camp de jour soit avant le 25 mai 2025. Des frais de pénalité de 75 \$ seront toutefois déduits de ce montant par enfant.

Si l'annulation a lieu entre le 26 mai et le 24 juin 2025, 50 % des frais d'inscription (moins les frais de pénalités de 75 \$) par enfant seront remboursés à condition que le CCSP puisse remplacer les inscriptions perdues. Si l'inscription de l'enfant n'est pas remplacée à compter du jour 1 du camp, le CCSP conservera la totalité des frais d'inscriptions payés.

À partir du jour 1 du camp, le remboursement se fait au prorata des jours écoulés, jusqu'à un maximum de 50 % de l'inscription de l'enfant.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés pour les journées de camp manquées (ex. : voyage, maladie, suspension, etc.).

Les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés si votre enfant est renvoyé du camp de jour pour des raisons comportementales.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), le CCSP remboursera au prorata des jours écoulés les frais d'inscription sans pénalité.

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : info@ccsp.qc.ca.